

Le Républicain Lorrain de Metz

Les conciliateurs cherchent des volontaires

« Les conciliateurs de justice savent compter : moins de juges de proximité et d'instance dans les tribunaux vaudra dire plus de travail pour eux » explique Le Républicain Lorrain, dans son édition du 3 février 2017.



Joël BAPTISTE, président des conciliateurs de Moselle en compagnie des magistrats. De gauche à droite Madame Caroline CHOPE substitut, représentant le Procureur Général de la CA de Metz ; Marc HECHLER Président du tribunal d'instance de Thionville, Marie Catherine SCHNEIDER magistrat coordonnateur, représentant la Première Présidente de la cour d'appel de Metz

Les conciliateurs de la Moselle, rassemblés aux archives départementales de Saint-Julien-lès-Metz ont mis à profit leur rencontre le 2 février dernier avec leurs autorités de tutelle pour s'informer des dispositions de la loi de modernisation de la Justice promulguée en fin d'année 2016. Constatant déjà « des changements visibles dans les rangs des magistrats, à commencer par les juges de proximité, en voie de disparition », Joël Baptiste le Président de l'association des conciliateurs de justice de la Moselle s'est inquiété des répercussions de la réforme « qui ne va pas vraiment alléger l'agenda des conciliateurs ... »

Cinq bonnes raisons

Pourquoi sont-ils devenus indispensables à la justice ? Et il y a « cinq bonnes raisons de venir trouver les conciliateurs » assure-t-il. « Une procédure moins longue ; un résultat moins incertain ; la gratuité ; aucune perte de droit ; et c'est une démarche officielle. »

« Problème, nous ne sommes pas assez nombreux, les difficultés sont devant s'inquiète Joël Baptiste. Nous sommes 27 conciliateurs en Moselle, même pas un par canton, là où il y a encore deux ans, nous étions trente. »

Les raisons de cette désaffection ? La disponibilité requise. « Les nouvelles dispositions de la loi de modernisation de la Justice qui renforcent le traitement amiable des litiges va accroître la surcharge de travail de 30 %. Il nous faut donc des volontaires disponibles » Tous bénévoles. « La conciliation de justice est un travail non rémunéré, juste défrayé. Quelques notions de droit et des formations suffisent pour faire un bon conciliateur. »